



A Nîmes le 21 juin 2024,

A Madame la Rectrice de l'Académie de Montpellier,

Objet : Recrutement de la liste complémentaire CRPE

Madame la Rectrice,

Interrogé par la FNECFP-FO et le SNUDI-FO à propos du recrutement des listes complémentaires, le ministère vient de nous apporter la réponse suivante : *“Nous avons bien donné l'autorisation aux académies d'appeler les listes complémentaires CRPE”*.

Compte tenu des difficultés rencontrées dans tous les départements pour assurer les remplacements, donner satisfaction aux demandes de temps partiel ou simplement pourvoir l'ensemble des postes à l'issue du mouvement (60 postes vacants dans le Gard...) nous vous demandons de procéder au recrutement immédiat, en tant que fonctionnaires stagiaires, de tous les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires.

Par ailleurs, afin d'éviter les désillusions liées au choix des départements, nous vous demandons de veiller :

- A ce que les choix de départements d'affectation des candidats admis au CRPE soient respectés.
- A ce que les LC soient affectées en une seule fois de manière à éviter le sentiment d'injustice qu'ont pu ressentir certains d'entre eux l'année dernière.

Veuillez agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos respectueuses salutations,

Christelle Arator (11)

Béatrice Lafon (48)

Sabine Raynaud (34)

Laure Pellet (30)